

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2018

Tous les membres présents, excepté :  
Mme SCHMITT Aurore, Mr CATTET Philippe, Mr MAIRE Aurélien

Absents : Excusé sans procuration : Mme SCHMITT Aurore  
Excusé avec procuration :  
Non excusé : Mr CATTET Philippe - Mr MAIRE Aurélien

Secrétaire de réunion : Mme GUILLAME Christine

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 30

---

### 1. Film COFOR

Visualisation d'un film réalisée par COFOR sur "La forêt au fil du temps" en présence de M Loïc GUILLAME / Garde ONF qui a répondu à différentes questions.

**"De l'année budgétaire à la maturité séculaire d'un peuplement, façonnée par 5 à 6 aménagements forestiers, en forêt finalement, tout est affaire de temps"**

### 2. Délibération pour le renouvellement de la Certification de la gestion durable de la forêt communale - Délibération N° 2018 - 012

L'exigence d'un bois certifié est une condition incontournable pour la commercialisation de notre bois. Cette certification nous permet de :

- Garantir la qualité de notre gestion sylvicole
- Démontrer le respect de la biodiversité, des sols et de l'eau
- Donner confiance à nos clients
- Renforcer notre positionnement sur le marché

Nous pouvons répondre à la demande des entreprises de la filière, aux exigences des pouvoirs publics et à la demande des consommateurs

L'Adhésion à PEFC arrive à échéance le 31/12/2018

Après exposition de Mme le Maire et explications de Mr Loïc GUILLAME, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler cette Certification pour 5 ans : 162,64 €  
(219,4489 ha x 0.65 €/ha = 142.64 € + 20 € de contribution forfaitaire)
- et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement

.....

**Mme Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour ajouter 1 point à l'ordre du jour : Délibération pour Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs**

**Demande acceptée**

.....

### 3. Délibération pour Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs-Délibération N° 2018 - 013

Le contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la secrétaire de mairie se termine le 31/12/2018

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2018

Le Maire expose les résultats de la consultation lancée par le centre gestion du Doubs. Les négociations sont les suivants :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
  - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
  - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Taux : 1,10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

#### **4. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2018**

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

#### **5. Délibération pour Mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture et des gestionnaires de Certificats-Délibération N°2018014**

Afin de faciliter le fonctionnement des collectivités territoriales, l'article 128 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 rend obligatoire l'envoi électronique des actes soumis au contrôle de légalité (exemple : Délibérations..)

Pour ce faire l'acquisition d'un certificat électronique RGS\*\* est nécessaire

Ce certificat, délivré par l'Ad@t (Agence Départementale d'Appui aux Territoires du Doubs de Besançon), est de 205,00 € HT pour 3 ans

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise en place.

#### **6. Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies en tant que "Membre" sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche Comté - Délibération N° 2018 - 015**

La disparition des tarifs réglementés au 31 décembre 2015 pour certains contrats d'électricité a conduit les huit Syndicats d'Énergie de Bourgogne-Franche-Comté, à créer en 2016, un groupement d'achats d'énergies dont le siège est situé dans la Région Bourgogne-Franche Comté.

Le Syded (Syndicat mixte d'Energies du Doubs) nous propose d'adhérer à ce groupement.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

Son rôle : maîtriser les coûts en matière de fourniture d'électricité et respecter les nouvelles réglementations.

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2018

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 7 voix "pour" et une voix "contre" :

- d'adhérer à ce groupement : Contrat pour 3 ans → 30 € par an
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, pour collecter les données auprès du gestionnaire de réseau.

### **7. Délibération pour bénéficiaire du Contrat de territoire P@C C@P 25**

#### **- Délibération N° 2018 - 016**

Frédéric nous explique qu'il s'agit d'un contrat entre le Département et la CCLL (Communauté Commune Loue Lison) pour une durée de 4 ans (2018-2021). Une enveloppe financière sera versée par le Département à la CCLL en faveur du soutien aux projets locaux correspondant aux thématiques suivantes :

- équipement communal et services public,
- Maîtrise de l'énergie et recours aux énergies renouvelables
- aménagement touristique

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre cette délibération

### **8. Délibération pour mise en place de la commission de contrôle**

#### **communale des listes électorales - Délibération N° 2018 - 017**

La Loi N° 2016-148 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent. L'Article L.19 de ce nouveau code électoral, prévoit la création d'une commission communale de contrôle chargé d'examiner la liste électorale de la commune.

Le Maire et les Adjoints ne pouvant plus siéger à cette commission, nous devons désigner un conseiller municipal

Le conseiller municipal doit être pris dans l'ordre du tableau ou, à défaut, le plus jeune conseiller :

Mr Dominique CUENOT accepte de participer aux travaux de cette commission, il siègera avec :

- le délégué de l'administration désigné par le préfet : Mme GUILLAME Jeanne-Antide
- le délégué désigné par le président du tribunal de grande instance : Mr FROIDEVAUX Henri

### **9. Délibération sur le rapport annuel du prix et la qualité du service de**

#### **l'eau potable pour l'exercice 2017 - Délibération N° 2018 - 018**

Le Rapport annuel du prix et de la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2017 a été remis à chaque conseiller avec la convocation. Il est à votre disposition à la mairie.

Rapport approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents

### **10. Délibération pour Ouverture de crédit d'investissement 2019 avant le vote du budget 2019 - Délibération N° 2018 - 019**

Conformément à l'article 1612-1 du CGCT, le Maire demande au Conseil municipal une autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au début de l'exercice 2019 avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

Les sommes réglées seront inscrites au budget 2019.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette demande

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2018

### 11. Informations diverses

#### Urbanisme

- PC M et Mme PUJOL Yohann – Maison individuelle Rue St Hippolyte (terrain Alonso)  
→ **Acceptée** –

- Travaux en cours : déplacement de la conduite d'eau
- Travaux à venir : traversée de route pour l'électricité

- PC M TOURNIER Loïc – Extension Maison d'habitation + garage annexe - 5 Rue de Clainevy → **Acceptée**

**Point Eclairage Public** : il reste 2 lampadaires à poser : 1 Rue du Château + 1 Rue de la Chaux, ils seront installés courant janvier

#### **Réhabilitation des vitraux de l'église**

Etude et devis étudiés par le Syndicat : 29 100 TTC

**Proposition du syndicat** : étendre la réalisation du projet sur 4 ans (voir détail ci-joint)

**Le Conseil municipal de Durnes propose** la réalisation des travaux en une seule fois et le financement sur 4 ou 5 ans en souscrivant un prêt ou en un avenant aux prêts, église, en cours

#### **Motivation de notre choix** :

- les travaux sont commandés et réalisés par les membres en place (élections en 2020)
- les travaux sont réalisés par la même entreprise (en 4 ans il peut y avoir des changements dans une entreprise)
- il est plus facile d'obtenir des aides et/ou subventions sur 29 100,00 € plutôt que sur 9500,00 €, ou 4 200,00 € etc.....)

#### **Internet au groupe scolaire**

Les antennes TELWAN nécessaires à une connexion internet correcte à l'école ont été installées.

*TELWAN* sait amener une connectivité Haut Débit en zone blanche et grise, avec un débit comparable à celui de la fibre optique, en technologie hertziennne

Christine est en contact avec eux pour organiser une réunion publique : une information sera déposée dans vos boîtes aux lettres prochainement

#### **Location bâtiment communal**

Consultation des différentes demandes en cours

#### **Repas des anciens : le 19 janvier 2019**

En soirée : vœux du Maire

#### **Sapins**

Merci aux conseillers qui ont coupés, installés et décorés les sapins de Noël

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2018

## Poteaux endommagés

Le déploiement du réseau "fibre optique" aérien utilise les infrastructures d'orange. Afin de pouvoir intervenir auprès de cet opérateur, la CCLL demande un état des lieux des poteaux téléphoniques endommagés d'Orange : Patrick JUIF doit prendre une photo des poteaux en mauvais état et relever le numéro de plaque signalétique

## Ouverture Mairie samedi 8 décembre

Affiche sur la porte de la mairie :

"Dans le contexte particulièrement tendu que nous connaissons actuellement (gilets jaunes). Donner la possibilité aux citoyens d'exprimer leur opinion" (Message de l'association des Maires)

*Vous pouvez déposer vos doléances et/ou propositions dans la boîte aux lettres de la Mairie*

→ Aucun message n'a été déposé dans la boîte aux lettres

**Courrier reçu en mairie** concernant la consultation des habitants au sujet de la nouvelle commune de la Barêche (voir compte rendu du syndicat du 24/10/2018 + synthèse sondage)

Comme il est précisé dans le compte rendu du syndicat du 24/10/2018 : "la loi n'autorise plus la création avant le mandat suivant" → donc ce sujet n'est pas à l'ordre du jour

## Infos CCLL communiquées par Frédéric

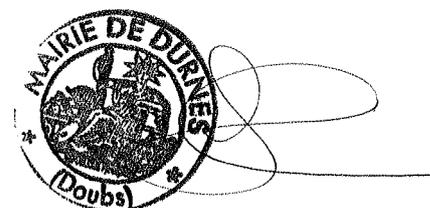
Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), devient une compétence de la CCLL à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec les modalités suivantes :

### ▪ HARMONISATION SPANC : RÉGLEMENT ET TARIFS 2019

L'harmonisation du service public d'assainissement non collectif sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est donc nécessaire de modifier le règlement du service, la périodicité des contrôles à 8 ans (6 ans actuellement) et d'approuver de nouveaux tarifs pour 2019 validés en commission 5.

TARIFS SPANC	2019
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	100 €
Contrôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées	60 €
Contrôle périodique des installations existantes	110 €
Diagnostic des installations existantes en cas de vente	130 €
Diagnostic de l'existant	120 €
Visite supplémentaire	40 €

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 23 h**



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BARECHE

Mairie de Lavans-Vuillafans  
21 grande rue  
25580 LAVANS-VUILLAFANS  
☎ 03.81.59.25.63  
mairie.lavans-vuillafans@wanadoo.fr

Lavans-Vuillafans, le 02 octobre 2018

### A tous les délégués patrimoine

#### OBJET : Patrimoine - vitraux

Pour faire suite à nos récentes décisions, je vous communique un tableau pour le coût de la réhabilitation des vitraux de l'église.

Il permettra de préciser les parts de chaque commune sur une durée de 4 ans ; j'ai ajouté la somme de 500 € par vitrail car il peut y avoir des « surprises » et il faudra installer des grillages de protection à l'extérieur.

D'autre part, ce tableau ne tient compte d'aucune subvention ou aide possible car il faudra attendre la fin des travaux pour en disposer vraiment !

Année	Vitraux	LAVANS 42%	DURNES 28%	VOIRES 17%	ECHEVANNES 13%	TOTAL 100%	Vos remarques
1	Tribune (2)	3 990	2 660	1 615	1 235	9 500	
2	Chapelles (2)	4 116	2 744	1 666	1 274	9 800	
3	Chœur (2)	1 764	1 176	714	546	4 200	
4	Nef (4)	2 352	1 568	952	728	5 600	
2019- 20-21- 22 en principe	10 vitraux au total	12 222	8 148	4 947	3 783	29 100	Calculs TTC

Les recherches de subventions et de dons vont être montées avec le dossier. Vos remarques seront les bienvenues et l'association, toujours à nos côtés, va bientôt procéder à la pose des tableaux rénovés des deux chapelles.

Meilleures salutations.

Le Président,  
Jean-Pierre PEUGEOT